

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

SEPTEMBRE 2020

1. Informations paroissiales

Messes :

Depuis le déconfinement, deux messes dominicales sont célébrées chaque week-end : une à Heimersdorf, le samedi à 18 h 00 et une à Hirsingue, le dimanche à 10 h 00.

A l'heure où nous imprimons ce bulletin, les messes du mois de septembre ne nous ont pas encore été communiquées.

Pour assister à une célébration, les fidèles doivent être munis d'un masque, se nettoyer les mains avec une solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie et s'installer à quatre par banc, pas plus.

Il faut également mettre le masque pour la communion, donnée uniquement dans la main. La quête a lieu à la sortie.

Référents paroissiaux :

- Nos célébrants :

- Vincent FRECHIN, curé doyen (Tél. : 03.89.89.44.55 ou 06.80.08.77.30) ;
- Robert TUMU (Tél. : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20).

- Nos personnes relais :

- Martine SCHWEIZER (Tél. : 07.87.96.25.19) ;
- Samuel GRAFF, référant à la Communauté de Paroisses (Tél. : 03.89.40.99.94) ;
- Claire MUNCK pour les intentions de messe (Tél. : 03.89.40.15.94) ;
- Gérard VERSINI, à contacter via la Mairie, en cas de décès.

Consultez le site internet : www.coeur-du-sundgau.fr

Toutes les informations importantes sont également affichées à la porte de l'église. La Chapelle Ste Affre et l'église sont ouvertes tous les jours (prière de laisser la porte fermée pour des raisons de propreté).

2. Permanences du secrétariat de la mairie au mois de septembre

En raison des congés, le secrétariat de mairie sera fermé au public :

- **les mercredis après-midi 16 et 23 septembre 2020.**

3. Avis aux parents d'élèves des classes maternelle et primaires

Sauf contordre, La rentrée scolaire aura lieu le **mardi 1^{er} septembre 2020** et les élèves seront accueillis selon les horaires suivants :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 16 h 00 ;
- les enfants sont au repos le mercredi.

Le protocole sanitaire en prévision de la rentrée 2020/2021 a été adapté pour respecter les prescriptions émises par les autorités sanitaires.

En voici, les grandes lignes :

- ❑ les parents s'engagent à ne pas mettre les enfants à l'école en cas de fièvre (38 ° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid 19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels doivent appliquer les mêmes règles.
- ❑ Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces seront organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- ❑ Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- ❑ Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence partout et par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelle les plus efficaces contre la propagation du virus.
- ❑ Le lavage des mains doit se faire à l'arrivée à l'école, avant chaque repas, après être allé aux toilettes et le soir avant de quitter l'école ou dès l'arrivée au domicile (à l'eau et au savon pendant 30 secondes, ou à défaut à l'aide d'une solution hydroalcoolique).
- ❑ Le port du masque est obligatoire pour le personnel lorsque la distance d'au moins 1 mètre ne peut être garantie dans les espaces communs.

Pour les enfants, le port du masque est à proscrire à l'école maternelle, et n'est pas recommandé en classe élémentaire. Mais des masques sont mis à la disposition des enfants présentant des symptômes, dans l'attente de leur départ de l'école.

- ❑ La ventilation des salles de classe doit intervenir au moins trois fois par jour et durer entre 10 et 15 minutes.
- ❑ Le nettoyage et la désinfection des locaux et des matériels sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus :
 - sols et grandes surfaces ;
 - poignées de portes ;
 - toilettes,au minimum 1 fois par jour.

- ❑ La communication : Le personnel enseignant, en lien avec les services académiques et les élus établit un plan de communication pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel, dans la limitation de la propagation du virus.

4. Communiqué de l'Association Hirtzbach Loisirs et Créations

L'association Hirtzbach Loisirs et Créations reprend ses activités à partir du 2 septembre 2020. Cela reste cependant soumis aux décisions gouvernementales et à l'évolution de la crise sanitaire. Le port du masque est obligatoire pour les adultes et enfants de plus de 11 ans lors des déplacements dans la salle, et le respect des gestes barrières ainsi que la distanciation physique sera de mise.

La première soirée jeux de société aura lieu **le mercredi 2 septembre de 19h à 21h au Foyer Saint Maurice**. Elle sera ouverte au public, puis les prochaines soirées seront réservées aux membres de l'association.

Pour devenir membre, une cotisation annuelle est demandée. Les activités n'ayant pu se dérouler depuis mars, l'association prolonge la validité des cartes de membres effectuées avant le confinement de 6 mois.

5. L'A.P.E.I. de HIRSINGUE compte sur vous pour son « Opération Brioches » 2020 (autorisation préfectorale) - RAPPEL

L'APEI de HIRSINGUE engage sa 34^{ème} « Opération Brioches » du **mardi 08 au dimanche 13 septembre 2020**.

Le produit de cette vente sera entièrement affecté au financement du projet innovateur de l'habitat inclusif, en cours de réalisation sur le site de Hirsingue.

La principale source de revenus de l'APEI HIRSINGUE est l'« Opération Brioches » et les divers dons. Votre aide lui est donc précieuse.

Merci de réserver un bon accueil aux personnes du village qui viendront vous proposer des brioches du 08 au 13 septembre 2020.

Contact : Jean-Luc RUETSCH
Tél. : 03.89.25.84.45 ou 06.80.33.09.62
Courriel : jean-luc.ruetsch@wanadoo.fr

6. Balayage de voirie

Le prochain balayage par engin spécialisé interviendra le **jeudi 03 septembre 2020**, sauf modification de dernière minute.

Comme de coutume, facilitons au maximum le passage de la balayeuse en déplaçant les véhicules et ne perdons pas l'habitude d'entretenir les abords des propriétés et les endroits non accessibles à l'engin, sans oublier les caniveaux.

7. Communiqué de la Bougeotte d'Hirtzbach (rappel)

En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, la Bougeotte reconduira dès la rentrée ses trois rendez-vous sportifs hebdomadaires et une activité de bricolage (dans le respect des règles sanitaires en vigueur), à savoir :

- reprise de la gymnastique dans la salle Saint Maurice à Hirtzbach, avec Mike ZIPPER,
 - **le mardi 15 septembre 2020, de 19 h à 20 h** : enchaînements fractionnés de haute intensité d'exercices (HIIT)
 - **le mardi 15 septembre 2020, de 20 h à 21 h** : cours de renforcement cardio léger/stretching.

Tarif : 85 € pour l'année cotisation association incluse.

- reprise de la marche nordique avec Martine HELL, **le jeudi 17 septembre 2020, de 18 h à 19 h 30** - rendez-vous devant la salle Saint Maurice à Hirtzbach. (tarif : 20 € pour l'année, cotisation association incluse).

Si vous le souhaitez, vous pourrez tester les activités sportives aux horaires proposés et vous renseigner au 07.84.44.05.71 (Martine Hell) ou au 06.98.81.43.61 (Andrée Rueff).

- reprise **le 14 septembre 2020 à 20h**, salle des pompiers, des activités de bricolage axées sur la réalisation de décorations thématiques.
(tarif : 5€ pour l'année, soit la cotisation pour l'association). Le choix du thème de Noël, des lieux à décorer et le calendrier des réunions seront proposés.

8. 6^{ème} « TROC PLANTES »

Si la situation sanitaire le permet, l'association « La Bougeotte », entourée des membres de la commission du fleurissement et de bénévoles, organisera son 6^{ème} « **TROC PLANTES** » ouvert à tous, **le dimanche 04 octobre 2020 de 10 H à 16 H, à l'atelier municipal, 41 bis rue principale.**

Cette manifestation, qui suscite un vif intérêt depuis de son lancement en 2015, permet l'échange de conseils relatifs au jardinage et de toutes sortes de plantes d'intérieur ou d'extérieur : arbustes ou plantes vivaces, bulbes, graines, pots, outils de jardinage, etc ...

Ne jetez plus vos plantes devenues encombrantes ou envahissantes (vivaces), **proposez-les au Troc plantes, c'est gratuit !**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter : Mme Martine HELL au 07.84.44.05.71.

9. Distillation

Avis aux bouilleurs de cru : à partir du 01/09/2019, ils pourront distiller hors congés scolaires uniquement les mercredis et samedis et tous les jours ouvrables en période de congés scolaires.

Les inscriptions sont reçues en mairie dès à présent (Tél. : 03.89.40.99.21).

10. Restauration de la Chapelle Sainte Affre

Les travaux de restauration intérieure de la chapelle Sainte Affre débuteront à l'automne (octobre – novembre 2020) : peinture des murs et mise en conformité de l'installation électrique.

Les personnes désirant soutenir cette action en faveur de la sauvegarde de ce patrimoine culturel digne d'intérêt peuvent adresser un don à la Fabrique de l'Eglise de Hirtzbach (chèque à déposer à la Mairie ou à Mme Martine SCHWEIZER).

11. Activités de la MJC proposées au Foyer Saint-Maurice

La MJC d'ALTKIRCH a édité et mis en ligne son programme d'activités sportives, culturelles et de loisirs pour la saison 2020-2021.

A travers ses animateurs, la MJC participe activement à la vie citoyenne au service des jeunes et des moins jeunes. Les animateurs sont à votre écoute et tenteront de répondre à vos attentes. Ouverte à tous les projets, la MJC vous aidera à les réaliser.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur le site www.mjc-altkirch.fr

Voici les activités proposées au Foyer Saint Maurice à partir de la rentrée de septembre, si la situation sanitaire le permet :

Cours de Tai-Chi-Chuan

M. Alain ROBERT reproposera ses cours de Tai-Chi-Chuan dans la salle du Foyer Saint-Maurice le jeudi de 19 h 00 à 21 h 00 pour les initiés, à partir du 17.09.2020. Ces derniers pourront également suivre un entraînement libre.

Renseignements et inscriptions : 03.89.40.98.91.

Courriel : les-robot@orange.fr

Cours de cirque

Le cours de cirque sera reconduit pour les enfants âgés de 6 à 11 ans au Foyer le jeudi de 17 h à 18 h, à partir du 14.09.2020. Cette activité sera encadrée par David RINCON (dr@mjc-altkirch.fr)

Inscriptions et renseignements auprès de la MJC d'ALTKIRCH (Tél. : 03.89.40.98.91).

12. Communiqué du « S’Baumverein » - pressoir à fruits

Faute d’avoir trouvé un local adapté susceptible d’accueillir l’activité de pressage de fruits dans des conditions satisfaisantes, l’association « s’Baumverein » ne sera pas en mesure de mettre à disposition son pressoir, cet automne.

De plus amples informations seront publiées dans le présent bulletin, lorsque les conditions d’accueil seront à nouveau réunies.

13. Dernières dispositions applicables – Covid 19

Voici les principales mesures découlant des décrets du 10 juillet et du 27 juillet 2020, maintenant certaines restrictions adoptées pendant l’état d’urgence sanitaire.

Rassemblements :

- les rassemblements, réunions ou activités sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public réunissant plus de 10 personnes sont à déclarer au Préfet, trois jours francs avant le début de la manifestation.
- Ne sont pas concernés : les réunions ou activités à caractère professionnel, les services de transport de voyageurs, les établissements autorisés à accueillir du public, les cérémonies funéraires et les visites guidées.
- Les événements réunissant plus de 5 000 personnes ne peuvent se dérouler jusqu’au 31 août 2020, mais le Préfet pourra accorder certaines dérogations à compter du 15 août 2020, en fonction de l’évolution de la situation sanitaire générale.

Etablissements recevant du public :

- Les foires-expo et salons restent fermés au public jusqu’au 31 août 2020.
- Les établissements accueillant habituellement plus de 1 500 personnes (conférences, auditions, salles de sports, patinoires, stades, hippodromes...) doivent adresser une déclaration d’ouverture au Préfet 72 heures à l’avance.

Condition : laisser une distance minimale d’un siège entre les sièges occupés. En revanche, interdiction d’ouvrir des buvettes et des pistes de danse.

- Cafés et restaurants :

- Les personnes accueillies ont une place assise ;
- dix personnes maximum par table ayant réservé ensemble ;
- laisser un mètre entre les tables occupées, sauf si une paroi assure une séparation physique ;
- pas de piste de danse.

- Commerces, musées... :

Application des mesures de nature à permettre le respect des règles d'hygiène et de distanciation et information du public par voie d'affichage.

❑ Port du masque :

- Il est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans, dans tous les lieux publics clos, ainsi que dans les véhicules de transport public, taxis, covoiturage, aéroports et avions.
- Il n'est pas obligatoire dans les lieux publics où les personnes sont assises (cinéma, spectacle, restaurant, concours ou examen), moyennant le respect des règles de distanciation physique.
- Se conformer aux règles adoptées par les exploitants et commerçants (si le port du masque est prescrit, il faut le mettre).

Merci de continuer à contribuer et à inviter à la nécessaire vigilance de tous, pour lutter contre la propagation du virus.

14. Dispositif « paiement de proximité »

La direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une **offre de paiement de proximité** pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Les buralistes partenaires afficheront ce logo. Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 €, et par carte bancaire (sans limitation de montant).

La page <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite> vous permet d'identifier les buralistes partenaires par commune.



15. Restrictions d'usages de l'eau

Les conditions estivales observées depuis plusieurs semaines associées à un déficit pluviométrique depuis le printemps ont entraîné une baisse générale des débits de l'ensemble des cours d'eau du département Haut-Rhin. Les quelques passages pluvio-orageux prévus n'amélioreront pas durablement la situation.

Les niveaux des eaux souterraines sont globalement bas voire très bas, en particulier dans le sud du département.

La situation est préoccupante sur l'ensemble du département et particulièrement :

- dans le sud du département sur le bassin versant de l'Ill amont et de la Largue ;

- dans les vallées vosgiennes sur les bassins de la Doller amont, de la Lauch, de la Fecht, de la Weiss et de Liepvrette ;
- sur le bassin de la Thur en raison d'un soutien d'étiage plus faible que les années précédentes suite à la vidange pour travaux de réfection sur le barrage de Kruth.

Dans ce contexte météorologique et hydrologique, le préfet du Haut-Rhin a pris, ce jour, quatre arrêtés détaillant les mesures de restriction de l'usage de l'eau sur ces secteurs.

Ces mesures s'appliquent pour les particuliers, les collectivités et les professionnels sur zones d'alerte III amont, Thur, Doller amont-Fecht-Weiss-Lauch et Liepvrette, **soit sur 265 communes dont Hirtzbach.**

Cependant, compte tenu de cette situation, l'ensemble des utilisateurs d'eau, agriculteurs, entreprises, particuliers de tout le département est appelé à faire preuve de civisme en modérant sa consommation en eau, qu'elle soit prélevée dans les cours d'eau, les nappes phréatiques (y compris la nappe d'Alsace) ou les réseaux publics de distribution d'eau.

Les dispositions sont applicables à compter du 30 juillet 2020 et jusqu'au 12 octobre 2020, sauf évolution de la situation météorologique et hydrologique conduisant à renforcer, prolonger ou abroger les mesures prises.

Plus d'informations via le lien suivant : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Secheresse-2020-des-mesures-pour-limiter-la-consommation-d-eau-dans-le-Haut-Rhin>

16. Plan Bleu – EHPAD ou maison de retraite

Développé en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, le **Portail National d'Information** (<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>) propose des outils pratiques pour guider les personnes âgées dans leur parcours, en particulier un [annuaire](#) des établissements et des services médicalisés. Vous y trouverez [des sites spécialisés](#) qui regroupent des [maisons de retraite](#) ou [EHPAD](#) qui sont adaptés aux instructions préconisées dans le [Plan Bleu](#) pour garantir la protection de tous les résidents de ces établissements.

17. Cartes d'identité et passeports

Rappel de quelques généralités pour l'obtention de ces titres :

☐ Informations des usagers :

- Consulter le site : www.service-public.fr, rubrique « papier – citoyenneté » ;
- Consulter les conseils aux voyageurs sur le site France diplomatie, et en particulier les conditions d'entrée.

❑ Obtenir une carte d'identité ou un passeport :

- Prendre rendez-vous auprès d'une mairie équipée pour recevoir et traiter la demande (Altkirch, Dannemarie, Ferrette, Sierentz...). Pour Altkirch, le rendez-vous se prend sur le site internet de la mairie d'Altkirch ou au 03.89.40.00.04 ;
- Faire une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> ;
Le détail complet de la procédure est visible sur le site www.haut-rhin.gouv.fr rubrique passeport ou carte d'identité ;
- Vérifier à être en possession de toutes les pièces à fournir.

Attention : prévoir un délai de 4 à 5 semaines entre le dépôt de la demande et la délivrance du titre.

18. La tique, une menace à ne pas prendre à la légère (RAPPEL)

Les tiques, on le sait, sont des vecteurs très importants de maladies en médecine humaine et vétérinaire.

On les rencontre dans les milieux humides tels que forêt, bois, talus et les prairies : on en trouve aussi dans les parcs des villes et dans les jardins.

Lorsqu'elle a repéré sa cible (rongeurs, cervidés, oiseaux... le promeneur), elle s'accroche à elle et cherche ensuite à piquer préférentiellement les zones de peau humide (chez l'homme, le pli des genoux, les aisselles, les organes génitaux, le cuir chevelu,...).

Pour éviter le risque de piqûre de tique, il convient de rester sur les grands chemins et de porter des vêtements clairs pour faciliter un repérage très précoce, déjà pendant la promenade.

Cela dit, les vêtements couvrant bras et jambes n'empêchent cependant pas une tique de se faufiler en-dessous.

De même, l'utilisation de répulsifs appliqués sur la peau ou sur les vêtements ne protège pas totalement d'une piqûre.

Il est donc impératif, au retour d'une promenade en zone à risque, de s'inspecter (ou de se faire examiner par un proche) minutieusement le corps entier, cuir chevelu compris.

L'enlèvement d'une tique le plus précocement possible est primordial : cela se fait par un geste simple à l'aide d'un tire-tique (disponible en pharmacie ou parapharmacie). Il faut ensuite désinfecter la zone de piqûre et se laver les mains.

Après une piqûre de tique, il est indispensable de surveiller la zone de piqûre dans les jours voire dans les semaines qui suivent (entre 3 et 8 semaines).

En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre, ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs,... il faudra consulter son médecin traitant.

Un traitement adapté permettra d'éviter le développement de la maladie de Lyme ou d'une autre maladie transmise par les tiques.

Pour en savoir davantage sur l'action contre la tique et les maladies qu'elle transmet : www.gare-aux-tiques-msa-alsace.fr

19. Atelier d'information discussion pour les aidants

Vous accompagnez un proche dépendant à domicile ? La plateforme de répit Rivage vous propose de participer gratuitement à un atelier animé par une psychologue, de 10 h à 12 h, au Domaine du Doppelsburg – RD 432 à Hirsingue :

- **Le 15.09.2020** (Comment surmonter les épreuves ? Echange d'expériences et ressources) ;
- **le 10.11.2020** (Quand et comment parler de la fin de vie) ;
- **le 15.12.2020** (Les fêtes avec un proche malade).

Inscription obligatoire 2 semaines au préalable (03 89 32 47 87).

Possibilité de prise en charge de votre proche sur place ou à votre domicile.

20. Ambroisie

Des plants d'ambroisie, plante opportuniste, envahissante et hautement allergisante pour l'homme nous ont été signalés par un habitant.

En Grand Est, le Plan Régional Santé Environnement fait de la lutte collective contre l'ambroisie un plan d'action majeur.

En présence d'ambroisie, il convient d'arracher et de détruire systématiquement la plante avant qu'elle ne colonise son milieu.

Pour en savoir plus : www.ambroisie.info
www.signalement-ambroisie.fr
<https://fredon-alsace.fr/>

21. Remerciements

- Martine SCHWEIZER remercie du fond du cœur les enfants de l'école pour les magnifiques dessins qu'ils lui ont offerts à la fin de l'année scolaire. Elle leur souhaite à tous une bonne rentrée et une fructueuse année scolaire 2020/2021.
- René Muller a été très touché par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 90^{ième} anniversaire.

Il remercie en particulier M. le Maire et ses adjoints, le conseil municipal, le secrétaire de mairie, M. le Député Jean-Luc REITZER et ses voisins et amis pour leurs présents, visites, cartes et messages téléphoniques, sans oublier sa famille.

22. Etat civil

Naissance :

Le 16 juillet 2020 à MULHOUSE est née Solène, premier enfant de Francisco HERNANDEZ et de Violette CRONENBERGER, demeurant ensemble 9A rue du Cimetière.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

23. Les grands anniversaires de septembre 2020

- 65 ans : Mme PRAGNON Roseline née RINGENBACH
Mme KLUSKA Huguette née PETER
- 66 ans : Mme ZIMMERMANN Marie Thérèse née MARY
- 67 ans : Mme FEDERSPIEL Josiane née DURR
- 68 ans : M. PFLIEGER Xavier
M. WACH Raymond
- 69 ans : M. MACHADO CARNEIRO Antonio
- 70 ans : Mlle WILLIG Marie-Rose
- 73 ans : M. WININGER Jean-Paul
- 74 ans : Mme MEYER Jeannine née EMBERGER
- 75 ans : M. MARTIN Maurice
- 76 ans : Mme BERNHARDT Suzanne née DOEBELIN
M. SCHWEITZER Jean
- 78 ans : Mme SCHNOEBELEN Liliane née MARGRAFF
- 79 ans : M. WADEL Louis
- 81 ans : Mme FEDERSPIEL Monique née LEY
- 83 ans : Mme FEDERSPIEL Jacqueline née DISSER

Erratum :

Dans le bulletin du mois d'août, nous annonçons que Georges et Sonia HARTMANN avaient fêté leurs Noces de Palissandre, ce qui est exact. Ce qui ne l'était pas, en revanche, c'est le nombre d'années de mariage indiqué à tort à 55 ans, alors que le couple a fêté ses **65 ans** de mariage (qui correspond bien aux Noces de Palissandre) !

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél : 03.89.40.99.21 – Fax : 03.89.40.96.40

Courriel : mairie@hirtzbach.fr

- Les lundis et mercredis* de 11 h à 12 h et de 17 h à 18 h ;
- Les mardis et jeudis de 10 h à 12 h ;
- Les vendredis de 17 h à 18 h 30.

* **la mairie sera uniquement ouverte le matin (de 11 h à 12 h) les mercredis 16 et 23 septembre 2020.**